

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **22 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0541**

commune (s) :

objet : Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel Canoe - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Insavalor

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 15 décembre 2008

Compte-rendu affiché le : 23 décembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Assi, Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Bernard R, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Da Passano, Daclin, Arrue, Barge, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 22 décembre 2008**Décision n° B-2008-0541**

objet : **Maintenance et assistance à l'exploitation du logiciel Canoe - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise Insavalor**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'études spécifiques liées aux différents métiers de la Communauté urbaine.

Le projet de marché présenté ici a pour but de renouveler avec Insavalor un marché sans mise en concurrence sur un ensemble de prestations très précis et bien déterminé dans des domaines particuliers de recherche où leur appui et leur savoir-faire unique sont indispensables pour continuer à avancer dans les études de la direction de l'eau. Il est important de rappeler que ces prestations ne concernent que des prestations particulières où le savoir et le savoir-faire de Insavalor sont uniques et que pour couvrir les besoins d'études classiques non réalisées en interne, la Communauté urbaine possède déjà de nombreux marchés sur des domaines connus et maîtrisés par le secteur concurrentiel.

Les prestations contenues dans ce marché concernent les domaines suivants :

- assistance sur les méthodes de mises à jour globale des modèles (occupation du sol, populations),
- assistance à la mise en place du diagnostic permanent (formation aux méthodes de calage globale à partir des données issues de l'auto surveillance),
- assistance sur les nouveaux modèles nécessaires aux études et à la connaissance de notre patrimoine,
- poursuite des développements en cours du logiciel Canoe (module envasement, module SIG, amélioration des modes de résolution des équations de Barré de Saint Venant),
- développements spécifiques du logiciel Canoe pour les besoins de la Communauté urbaine (intégration des données radar, module qualité),
- formations spécifiques aux agents de la direction de l'eau sur modules développés.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois une année, pour un montant de 25 000 € HT minimum et de 62 500 € HT maximum annuel.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-II-8° alinéa du code des marchés publics.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à ce prestataire le 5 décembre 2008 ;

Vu ledit projet de marché ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance et l'assistance à l'exploitation du logiciel Canoe et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Insavalor pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 62 500 € HT annuel, conformément aux articles 34 et 35-II-8° alinéa du code des marchés publics.

2° - La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - comptes 203 100 et 617 200 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 décembre 2008.